

IMMIGRATION. Le recadrage royal

Le CNDH vient de publier un nouveau rapport qui brosse un tableau peu flatteur de la situation des immigrés au Maroc. Mohammed VI n'a pas tardé à réagir.

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a rendu publics les conclusions de son rapport concernant le séjour des étrangers au Maroc et les droits de l'homme. Le texte appelle à une politique d'immigration "radicalement nouvelle", assurant que le Maroc est devenu de manière "irréversible" un "pays cosmopolite", inséré dans la "mondialisation des

LE CNDH PROPOSE DE FACILITER LA PROCÉDURE DE REGROUPEMENT FAMILIAL.

mobilités humaines". Le CNDH reconnaît que des refoulements de migrants ont bien eu lieu à la frontière algérienne, de même qu'il admet l'existence de violences et de mauvais traitements contre des migrants. Un constat qui diffère largement du rapport émis par le gouvernement et présenté le 9 septembre à Genève par le ministre de l'Emploi, Abdelouahed Souhail, qui soutenait que ces accusations de violences étaient infondées. Le rapport du conseil présidé par Driss El Yazami va plus loin et propose des pistes pour assurer une meilleure intégration des étrangers. Par exemple en facilitant leur participation à la vie citoyenne, politique et syn-



Driss El Yazami et Mohamed Sebbar n'y sont pas allés par quatre chemins.

dicale du pays, et en leur donnant la possibilité de participer aux élections locales. Fait inédit, le CNDH recommande même de faciliter le regroupement familial... L'asile politique occupe une bonne place dans ce rapport qui relève plusieurs lacunes. Au lendemain de cette publication, Mohammed VI a réuni ses conseillers

et plusieurs membres du gouvernement, dont Abdelilah Benkirane, pour une séance de travail. Un communiqué émis par le cabinet royal précise que le roi a appelé à régulariser la situation des immigrés européens et subsahariens en matière de résidence et d'activité exercée. ■

JULES CRÉTOIS